

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



La Vie à Défendre

Coronavirus : le point en Douane au 23 mars 2020.

En ce tout début de semaine, le cadrage des conditions d'exercice de nos missions, dans une période hors norme, continue de s'affiner à mesure que les problématiques remontent du terrain. De nombreux sujets restent à traiter.

1/ Questions RH diverses

- Le dispositif du **jour de carence** a été suspendu par le Premier Ministre pour le public comme pour le privé, pour toute la durée de la période de crise. *C'est bien une des seules bonnes nouvelles cette période !*

- Comment faire face à **l'anxiété** bien compréhensible des agents ? La DG travaille sur la mise en place d'un **numéro vert** vers une plate-forme de soutien psychologique. De plus, le réseau des psychologues du travail des différentes directions est activé, avec pour objectif une mise en commun des initiatives et mutualisation des bonnes pratiques.

- **Restauration, remboursement des frais de transport, nettoyage des locaux, projet de texte sur le dépôt de congés contraint par l'employeur** : pas d'indication précise ou définitive pour le moment. Ces questions sont en attente de réponses du SG de Bercy.

- **Droit de retrait** : nous sommes en attente de consignes DGAFP.

- Les conditions de **mise en quatorzaine** vont être rappelées aux agents de manière claire via un prochain Flash Info.

- **Travail en présentiel** des agents d'encadrement intermédiaire ou supérieurs : la DG estime que compte tenu de la situation exceptionnelle il est légitime de pouvoir mobiliser l'encadrement et, de façon plus générale, pouvoir s'appuyer sur les personnes disponibles, en fonction de leurs compétences. Cela dit, aujourd'hui on est dans une phase de baisse d'activité, pas encore dans la situation inverse où on devrait rechercher des agents pour assurer la continuité du service.

2/ Plan de Continuité d'Activité

- **Contrôle aux frontières** : l'instruction est arrivée dans les service ce WE.

Les dispositions de contrôle aux frontières concernent Espagne, Suisse, Allemagne, et tout récemment : Belgique. Il faut maintenant déterminer le niveau de présence et d'intervention, en concertation avec la PAF. Seuls les points majeurs devront être tenus de manière constante. L'activité va se ralentir sur les autres points.

- La **situation avec la Grande-Bretagne** continue à nous préoccuper fortement. La décision du Président de la République a été de ne pas fermer complètement la frontière. Malgré tout, les flux se ralentissent et on ne laisse rentrer en France que ceux qui ont de « bonnes » raisons d'y rentrer. La situation est identique pour les Pays-Bas.

Pour la CFTC, ce maintien d'une liberté de circulation des ressortissants britanniques encore partiellement concernés par des mesures de confinement, et le danger potentiel de propagation du virus qu'ils représentent, sont intolérables au regard de la contrainte que subit la population française.

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



- **Aéromaritime** : des refus d'embarquement sur les vedettes sont à craindre, compte tenu de l'espace exigü que représente un bateau. Un document est en cours de validation auprès de la médecine de prévention donnant les consignes sanitaires à appliquer à chaque embarquement. Si les consignes sont appliquées les refus ne seront pas acceptables.

3/ Surveillance – LCF

La nécessité d'avoir un **cadre uniforme** auquel les agents puissent faire référence, précisant dans quelles conditions de sécurité peuvent être faits les contrôles à la circulation, et rappelant la limitation des objets de contrôle, est toujours posée. A ce jour, il y a toujours des situations et des consignes hétérogènes selon les directions.

Une note est en cours d'élaboration qui va être prochainement diffusée.

Les agents travaillant au tri postal, des mesures de protection vont être prises.

4/ Matériel

- Il est rappelé que les **lunettes de protection** ne font pas partie de l'équipement recommandé pour l'instant par la médecine de prévention.

- La Directrice Générale nous a indiqué les éléments suivants : tout le **matériel qui nous serait nécessaire pour fonctionner 45 jours** a été recensé et comparé au matériel dont nous disposons. On a ce qu'il faut. A la condition de redéployer nos stocks vers les régions qui en ont besoin, on peut tenir. Néanmoins, en cas de nécessité absolue, le personnel médical reste prioritaire. Beaucoup de masques sont en train d'arriver. La Sous-Direction COMINT de la DG travaille activement à toutes les grandes importations de masques. Ce sujet est particulièrement évolutif.

- **Climatisation des bâtiments – Système de ventilation des bateaux** : la médecine de prévention va être sollicitée pour s'assurer que ces systèmes ne sont pas potentiellement vecteurs du virus.

5/ Dédouanement

- Soutien aux entreprises : des instructions précises vont être données aux receveurs concernant les **remboursements** aux entreprises.

- CI/Viti : les dossiers papier de remboursement pourraient éventuellement être traités par les agents à leur domicile, pour ne pas imposer un retour de l'agent dans les services. C'est en cours de réflexion

CFTC-Douanes :
Sur un autre ton.